



Eurostars

Objectif : soutenir les PME de haute technologie et à fort potentiel de croissance, à travers des projets en partenariat européen orientés vers le marché



A retenir :

- projet conduisant à un produit, procédé, service dont la phase de développement est de 3 ans maximum et dont la commercialisation intervient dans les 2 ans qui suivent la fin du projet
- tous les domaines technologiques sont éligibles
- projet réunissant au minimum 2 partenaires (PME, entreprise, laboratoire) de 2 pays membres du programme EUROSTARS (33 pays aujourd'hui : 28 Etats membres de l'UE, Turquie, Israël, Islande, Norvège et Suisse)
- le porteur du projet doit être une PME consacrant 10% de son chiffre d'affaires à la R&D ou une entreprise de 100 salariés réservant 5 équivalent temps plein à la R&D et 10 au-delà
- dépenses éligibles : les dépenses internes ou externes HT directement liées au développement de l'innovation (activités éligibles : propriété intellectuelle, études de marché et de faisabilité, expérimentation, management du projet, développement de produits, procédés nouveaux ou améliorés, réalisation et mise au point de prototypes, installations pilotes ou de démonstration)
- 2 appels à projets par an
- un dossier commun à tous les partenaires
- soumission en ligne : www.eurostars-eureka.eu
- annonce des résultats 3 mois après la date limite de dépôt des dossiers, mise en place du financement 2 mois après l'annonce des résultats
- chaque partenaire des projets lauréats est financé par son financeur national, en France par Bpifrance (subvention)